

# Règlement du Marathon des Glières 2025

## 1/ EPREUVES ET PARCOURS

Le Marathon des Glières est une course populaire de ski de fond qui se compose en 2025 de 4 épreuves, inscrite au calendrier de la Fédération Française de Ski.

En 2025, l'édition est organisée par Haute-Savoie Nordic, le Domaine Nordique des Glières, le Club Nordic des Glières, le Ski-Club Nordique du Pays Rochois et le ski club Nordiski 74.

Les épreuves sont réservées aux titulaires d'une licence FFS compétiteur, loisir ou dirigeant. Les concurrents non affiliés FFS devront s'acquitter d'un Ticket Course à l'exception des coureurs titulaires d'une licence de la Fédération Suisse ou Espagnole de ski.

Tout participant qui n'est pas détenteur d'une licence FFS compétiteur, doit fournir une attestation questionnaire de santé ou un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du ski ou du sport en compétition de moins de 6 mois.

## 2/ LES COURSES 2025 :

### **Marathon des Glières 42 km,**

Réservé aux dames et aux hommes **nés en 2006 et avant**, titulaires d'une licence FFS compétiteur, loisir ou dirigeant. Les concurrents non affiliés FFS devront s'acquitter du Ticket Course.

Sont éligibles aux premières lignes, les coureurs licenciés FFS avec moins de 250 points ou classés dans le 1<sup>er</sup> tiers du marathon des Glières 2022 ou dans le 1<sup>er</sup> tiers de l'une des courses du Marathon Ski Tour 2025.

Le placement des coureurs sur les premières lignes se fera, dans l'ordre, selon les points FFS, puis selon les points obtenus sur les courses du Marathon Ski Tour.

### **Epreuve comptant pour le Marathon Ski Tour.**

Sprint intermédiaire récompensant la meilleure dame et le meilleur homme après 3km.

### **Grand Plateau 22 km,**

Réservé aux dames et aux hommes **nés en 2008 et avant**, titulaires d'une licence FFS compétiteur, loisir ou dirigeant. Les concurrents non affiliés FFS devront s'acquitter du Ticket Course.

Palmarès et dotation sur une partie des catégories seulement.

### **Petit Plateau 12 km,**

Réservé aux dames et aux hommes nés en **2009 et avant**, titulaires d'une licence FFS compétiteur, loisir ou dirigeant. Les concurrents non affiliés FFS devront s'acquitter du Ticket Course.

Palmarès et dotation sur une partie des catégories seulement.

### **Plateau Jeune 4km,**

Réservé aux enfants nés en **2010, 2011, 2012 et 2013**, titulaires d'une licence FFS compétiteur ou loisir. Les concurrents non affiliés FFS devront s'acquitter du Ticket Course.

## Annulation et Modification

L'organisateur du marathon des Glières se réserve le droit de modifier les parcours en fonction des conditions climatiques.

L'organisateur se réserve le droit, le jour de l'évènement, d'annuler ou de stopper la course en cas de conditions défavorables et dangereuses mettant en péril la sécurité des participants (coureurs ou bénévoles) tant au niveau des parcours, de la météo ou d'évènements imprévus.

Dans tous ces cas, aucun remboursement ne pourra être demandé.

## 3/ DOSSARDS

Remise des dossards le jour de l'épreuve à partir de 6h45 (à la Métralière).

Tous les dossards sont récupérés après la course, les non-rendus seront facturés 10€.

## 4/ RECOMPENSES

Un lot souvenir Marathon 2025 sera remis à chaque coureur.

### Récompenses Hommes

Marathon	22km	12km	4km
Scratch	Scratch	U16 – U18	U15
Master 2 – Master 3	Master 2 – Master 3		U13
Master 4 – Master 5	Master 4 et +		
Master 6 – Master 7	U20		
Master 8 et +			

### Récompenses Dames

Marathon	22km	12km	4km
Scratch	Scratch	U16 – U18	U15
Master 2 – Master 3	Master 2 – Master 3		U13
Master 4 – Master 5	Master 4 et +		
Master 6 – Master 7	U20		
Master 8 et +			

### Prize Money sur la course du 42km selon règlement du Marathon Ski Tour

## 5/ FARTAGE

Conformément à la nouvelle charte de fartage en vigueur, des tests de détection de fluor seront effectués sur cette épreuve par la FFS. Les contrôles pourront être réalisés AVANT et APRES le départ. Tout contrôle positif entraînera une disqualification.

## 6/ RESULTATS

Ils seront affichés sur place et mis en ligne <https://domainenordiquedesglieres.com/>

## 7/ DROIT A L'IMAGE

Tout concurrent renonce à faire valoir un droit à l'image sur les photos et vidéos utilisées pour la promotion du Marathon des Glières, ou des challenges auquel il adhère.

## 8/ REPAS

Le repas n'est pas compris dans le prix de l'inscription.  
Un gouter sera donné aux participants du Plateau jeune.

Un repas ouvert à tous sera proposé devant la Métralière au tarif de 10€. (réservation lors de l'inscription **obligatoire**) : Tartiflette géante / Salade verte / Pain campagne / Dessert maison

## 9/ CONDITIONS D'ANNULATION

**Par le participant :** Toute demande d'annulation/remboursement venant d'un participant sera prise en compte uniquement pour raisons médicales et accompagnée d'un certificat médical. Cette demande est à adresser par mail à [marathon2025@domainenordiquedesglieres.com](mailto:marathon2025@domainenordiquedesglieres.com) avant la date de clôture des inscriptions. Une somme forfaitaire de **2€** sera retenue pour les frais. Passé cette date, aucun remboursement ne sera accordé.

Les demandes de modification d'inscription (changement de nom, changement de parcours, etc...) sont à adresser à [marathon2025@domainenordiquedesglieres.com](mailto:marathon2025@domainenordiquedesglieres.com) avant le 10/03/2025. Une somme forfaitaire de **2€** pourra être retenue pour frais de dossier.

**Par l'organisateur :** En cas d'annulation ou modification d'une épreuve, le jour de l'évènement, pour conditions défavorables et dangereuses mettant en péril la sécurité des participants aucun remboursement ne pourra être demandé. En cas d'annulation d'une épreuve, pour quelque raison que ce soit, un remboursement partiel des droits d'inscriptions sera effectué :

- Si l'épreuve est annulée avant le 03/03/2025, l'organisateur remboursera au minimum 70% du prix de l'inscription.
- Si l'épreuve est annulée entre le 04/03/2025 et le 15/03/2025, le montant de ce remboursement sera fixé de façon à permettre à l'organisation de faire face à l'ensemble des frais fixes irrécupérables engagés à la date de l'annulation.

## 10 / DROITS D'ENGAGEMENT :

	Licencié	Non licencié Dont ticket course obligatoire : 17€ (Plateau jeune : ticket course 6€)
Marathon 42 km	31 €	48 €
Grand Plateau 22 km	31 €	48 €
Petit Plateau 12 km	20 €	37 €
Plateau Jeune 4 km	8 €	14 €

Repas à réserver lors de l'inscription (+10€)

Majoration pour les inscriptions au 42 km, au 22 km, 12 km :  
10€ à partir du **lundi 10/03/2025, 00h00**.

Clôture des inscriptions **vendredi 14/03/2025 à 20h00**.  
**Pas d'inscriptions après cette date ni sur place le jour de l'épreuve.**

Les inscriptions sont possibles uniquement en ligne.

## 11/ CONTEXTE SANITAIRE

L'ensemble des informations de ce règlement sont susceptibles d'évoluer en fonction des conditions sanitaires.